

LE TEMPS

L'INVITÉE

La Suisse est un concept en danger

Cette nouvelle Constitution a donc morcelé la souveraineté légendaire du peuple suisse. Une partie a été transférée de facto aux conseillers fédéraux. La BNS a bénéficié d'un autre bout

Liliane Held-Khawam*
Publié jeudi 12 septembre 2013 à 22:39

* Economiste d'entreprise et fondatrice de Pro Mind

Perte de souveraineté. Pillage de la place financière. Pillage de sa monnaie. Pillage de son or. Pillage de ses données. Pillage des droits des citoyens. A toutes ces plaies s'ajoute l'humiliation. Rien n'aura été épargné au peuple suisse! Une des plus anciennes démocraties du monde flanche sous des coups venant de toutes parts. Or, la facilité et la vitesse avec lesquelles tout cela se passe auraient été impossibles sans trahisons internes.

Tout commence le 6 décembre 1992. Le peuple souverain refuse l'adhésion à l'EEE. Le lendemain de ce refus, le Conseil fédéral de l'époque tout dévoué à l'aventure européenne se lance dans une révision de la Constitution. Le peuple souverain pour la dernière fois accepte cette nouvelle mouture se fiant à ses autorités fédérales. Des voix dissonantes se sont certes élevées contre le contenu mais vite étouffées tant ce texte ardu a besoin de spécialistes de haut vol pour le décortiquer... Bref, le jour de l'acceptation de cette nouvelle Constitution, la Suisse est entrée de plain-pied dans l'Union européenne sans le savoir.

Malgré la difficulté du texte constitutionnel, il est simple grâce au traitement informatique de relever qu'un certain nombre de choses ont disparu. Tout d'abord le mot «nation» trônait dans le préambule: «La Confédération suisse, voulant affermir l'alliance des confédérés, maintenir et accroître l'unité, la force et l'honneur de la nation suisse.» Ce mot si cher au cœur des premiers démocrates qu'il a été gravé dans l'art. 3 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 en lettre majuscule! En 1999, il a été remplacé par «communauté» et «vivre ensemble», valeurs chéries par les mondialistes.

La souveraineté des peuples n'est pas en reste. Elle qui définit la démocratie a aussi été retouchée. Ainsi, le premier article de l'ancienne Constitution qui disait «Les peuples des vingt-deux cantons souverains de la Suisse» a été remplacé par «Le peuple suisse et les cantons... (liste) forment la Confédération suisse». Les principes de peuple souverain et de nation – fondateurs de toute démocratie – ont donc été enterrés.

Dans l'ancienne Constitution, la conclusion de traités internationaux relevait du référendum obligatoire. Depuis le 1er août 2003, l'art. 166 al. 2 de la Constitution est le suivant: «Elle (Assemblée fédérale) approuve les traités internationaux, à l'exception de ceux dont la conclusion relève de la seule compétence du Conseil fédéral en vertu d'une loi ou d'un traité international.» Aujourd'hui c'est l'Assemblée fédérale ou le peuple qui doivent fournir l'effort de collecte de signatures pour exiger un référendum... Les signatures des conseillers fédéraux ont donc depuis valeur d'or. Il suffit de faire placer la bonne personne au bon endroit. Un régime autoritaire peut dès lors se déployer. La Lex USA est un des innombrables exemples qui choquent le citoyen.

Avec cette nouvelle Constitution, on voit apparaître un phénomène inconnu jusqu'alors. Le poids direct des partis politiques et des lobbies. L'art. 147 se présente ainsi: «Les cantons, les partis politiques et les milieux intéressés sont invités à se prononcer sur les actes législatifs importants et sur les autres projets de grande portée lors des travaux préparatoires, ainsi que sur les traités internationaux importants.» Les lobbies sont les bienvenus dans la Constitution! Les partis politiques dont le financement est garanti en partie par les banques y sont aussi reconnus! Il faut y reconnaître une avancée spectaculaire. Le bétonnage à tout va du paysage suisse, couvert de grues n'est qu'un des effets visibles de cette révolution d'un Etat-business qui s'approprie tout sur son chemin.

La nouvelle Constitution a donc morcelé la souveraineté légendaire du peuple suisse. Une partie a été transférée de facto aux conseillers fédéraux. La BNS a bénéficié d'un autre bout de la souveraineté qui lui a donné la possibilité pêle-mêle de vendre de larges parties des réserves d'or à un prix ridiculement bas. Elle a pu vendre des actifs sérieux, faire fonctionner la planche à billets et noyer le franc suisse par des euros, créer artificiellement un bilan géant, déconnecter la monnaie de la production réelle... Ce faisant elle participait fortement au sauvetage des banques de la zone euro et des dettes européennes pourries, faisant porter tous les risques au seul citoyen-contribuable. A aucun moment elle n'a cherché à réduire ses risques par la création d'un fonds souverain, la vente d'euros. Aujourd'hui, en cas de suppression de dettes européennes le peuple suisse sera le premier à trébucher. Cela pourrait même, selon l'importance, le jeter dans les bras des marchés financiers au même titre que ses voisins. Le seul souci de ces dernières années de la BNS s'appelle le sauvetage des «too big to fail», banques répertoriées par l'administration américaine en 2010. En revanche, si on parle au patron de la BNS du sauvetage éventuel d'une banque cantonale, il répond que la BNS n'a pas pour vocation de sauver des banques... Cherchez l'erreur... L'intérêt public a changé de nature de même que la souveraineté du pays a été «disloquée et délocalisée».

La justice n'est pas en reste. L'art. 139 al. 3 touche la démocratie directe ainsi: «Lorsqu'une initiative populaire ne respecte pas le principe de l'unité de la forme, celui de l'unité de la matière ou les règles impératives du droit international, l'Assemblée fédérale la déclare totalement ou partiellement nulle.» L'art. 190 complète ainsi l'entrée en force du droit international – comprenez européen – en Suisse: «Le Tribunal fédéral et les autres autorités sont tenus d'appliquer les lois fédérales et le droit international.» Les articles continuent en faveur du droit international en cas d'initiative et de révision de la Constitution. Berne est devenu en quelque sorte une succursale de Bruxelles. Quand on sait à quel point Bruxelles légifère sur les détails du quotidien de la vie...

Bruxelles, ce lieu où les dirigeants ne sont pas élus et où les lobbies sont chez eux, a gagné ce que le peuple suisse a perdu en souveraineté. Est-il alors étonnant de constater la disparition du mot Nation et la remise en question de la souveraineté dans la nouvelle Constitution? La Suisse est en train de disparaître en tant qu'Etat-Nation souverain et démocratique au nez et à la barbe du peuple. Il ne reste plus qu'à supprimer l'armée, ciment culturel du pays. On est en droit de s'inquiéter pour l'avenir de nos enfants.

La nouvelle Constitution a morcelé la souveraineté légendaire du peuple suisse. Une partie a été transférée de facto aux conseillers fédéraux

